

AFFAIRE N° 15. - Acquisition d'un terrain situé à la Montagne "TERRE ROUGE" appartenant à la COMPAGNIE O. RATINAUD et Fils.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 22hectares, situé à la Montagne au lieu dit "Terre Rouge", en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Ce prix a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 20 000 000 de Frs CFA, inférieure à l'évaluation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 20 000 000 Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. PICARD. - Ce n'est pas 22 hectares de ravines, j'espère ?

LE MAIRE. - Le terrain a été visité par le Maire, par une Commission, et il a été estimé par le Service des Domaines.

M. PICARD. - Est-ce que le terrain est accessible ?

LE MAIRE. - Il y a une route qui y conduit. Il est accessible en deux endroits : aussi bien par la route nationale (lotissement terre Rouge) que par la route qui monte sur le terrain Pelte.

M. Bruno BOYER. - Il ne faudrait pas retomber dans le problème du terrain CLAIN qui n'avait pas de destination particulière.

LE MAIRE. - Comme toutes les réserves foncières; il y a beaucoup de possibilités pour ce terrain. Quand l'eau du Bras Citron sera amenée, ce sera un coin particulièrement recherché.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

la  
ant. Jean de St Marc 1971  
Jean le light  
Secrétaire Général  
signé: S. Pascal

qui copie certifiée conforme  
à l'Administration des  
Finances Trésorières  
M. Rosier